

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Saint Benoit

De : -

Date : 05/02/2020 21:00

Pour : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Je viens par la présente émettre un AVIS FAVORABLE au remblaiement de la carrière sur la Commune de Braux au lieu dit "Les Barmettes et Pont du Gay" et à l'extension sur la commune de Saint Benoit de la dite carrière qui existe depuis plus de trente ans sur des parcelles contiguë à la parcelle A223 appartenant à la Commune de Saint-Benoît. Pour moi ce remblaiement par des déchets inertes mais contrôlés et beaucoup moins polluant que tous les déchets qui se trouvent sur des propriétés privés (épaves de voifures, matériaux de démolition non contrôlés, everites.) ou jetés dans les vallons des communes.

Ce site de remblaiement sera un site surveillé et contrôlé comme toutes les carrières en cours de remblaiement comme l'exige la loi.

Cordialement

Ammandine Jean